

# Chapitre 12

## Créer un pôle d'information à partir des ressources scientifiques disponibles

Verina Ingram

### 1. INTRODUCTION

Folke (2004) souligne que les écosystèmes sont des structures complexes dont la gouvernance requiert une actualisation des connaissances et des méthodes flexibles. Les PFNL sont issus d'écosystèmes qui n'échappent pas à cette règle: il faut continuellement faire des tests, apprendre et comprendre pour faire face aux changements et aux incertitudes. D'où la nécessité d'un apprentissage continu et dynamique.

L'usage et la récolte des PFNL est une pratique plus que millénaire en Afrique centrale (Mercader *et al.*, 2000; Kusimba, 1999). Leur commercialisation, quant à elle, remonte à plusieurs siècles. Les produits tels que l'ivoire d'éléphant (*Loxodonta africana*), les noix de Kola (*Cola spp.*), la gomme arabique (*Acacia spp.*), le caoutchouc sauvage (*Funtumia elastica*), le poivre sauvage (*Piper guineensis*) et le miel ont nourri un commerce international fortement lucratif, en Afrique et partout dans le monde. Certains de ces produits étaient si précieux qu'ils ont motivé la colonisation européenne de l'Afrique centrale lors de «la ruée vers l'Afrique» au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs de ces PFNL sont encore commercialisés aujourd'hui.

La filière a connu une évolution en dents de scie. Certains PFNL ont fait, plus que d'autres, l'objet d'une domestication extensive à mesure que leur valeur augmentait. Ceux qui, comme l'ivoire, restent fortement demandés, sont très réglementés, tandis que d'autres, notamment la gomme arabique, ne sont réglementés qu'à l'exportation hors d'Afrique. D'autres encore, comme le poivre sauvage, ne sont pour le moment soumis à aucune réglementation spécifique. Le développement de la réglementation a entraîné une amélioration globale des connaissances, notamment dans les domaines de la commercialisation, de la gestion et de la gouvernance.

Pour certains PFNL, les connaissances (espèces, produits, usages et commercialisation) sont aujourd'hui meilleures grâce à la littérature scientifique et populaire. La plupart des savoirs et des usages restent toutefois détenus en majorité par les populations indigènes et locales: les tradipraticiens, les récolteurs, les paysans, les transformateurs et les vendeurs. Les PFNL jouent un rôle important dans les économies locales d'Afrique centrale: on estime que la moitié de la population de la région récolte les PFNL pour se nourrir, se soigner et obtenir des revenus (Ndoye *et al.*, 1997; Ngwasiri *et al.*, 2002). Une partie de ces connaissances restent orales et ont été transmises sous forme de contes, de chants, de traditions, de pratiques et de recettes. Avec les mutations sociétales et démographiques et l'urbanisation, ces savoirs risquent de se perdre.

## 2. POURQUOI FAUT-IL DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES SUR LES PFNL

### 2.1 Pour améliorer la gouvernance forestière

Accroître le niveau d'information sur les PFNL permettrait de développer et de proposer des approches alternatives aux paysans, hommes d'affaires, décideurs, scientifiques, conservateurs et gestionnaires, pour améliorer la gouvernance forestière. Les informations peuvent également aider les petits propriétaires de forêt à améliorer leur gestion et à générer des profits économiques au niveau local (Sizer *et al.*, 2005). La capacité des programmes nationaux à assurer une gestion durable et à intégrer la préservation des écosystèmes et de la qualité de vie dépend à la fois de la recherche et des connaissances traditionnelles (Sizer *et al.*, 2005). Les connaissances locales traditionnelles utilisent souvent des échelles temporelles différentes de celles qu'utilisent les scientifiques et les décideurs, et peuvent fournir une approche complémentaire à l'évaluation du statut des ressources en PFNL (Rist *et al.*, 2010). Elles sont également incontournables pour rendre les actions de conservation et de développement plus pertinentes et socialement acceptables (Folke, 2004).

### 2.2 Pour améliorer la commercialisation

Une bonne connaissance du secteur des PFNL est également cruciale dès lors que les produits forestiers sortent de leur localité d'origine pour être échangés et commercialisés à grande échelle (voir encadré 1). Avec la mondialisation et l'intensification de l'exploitation des PFNL issus du bassin du Congo (Vliet *et al.*, 2011; Tabuna, 1999b; Schure *et al.*, 2011; Ingram *et al.*, 2012b), la demande pourrait augmenter considérablement. Une information de qualité garantirait la durabilité de la filière grâce à une meilleure prise en compte de ses impacts socioéconomiques et écologiques.

#### Encadré 1 Les chaînes de valeur des PFNL

Une chaîne de valeur renvoie aux activités nécessaires pour amener un produit de la forêt. Ces activités comprennent: la récolte/collecte, le nettoyage, le transport, le traitement, la transformation, l'emballage, la commercialisation, la distribution et les services d'appui comme la finance, le transport, la technologie. Les chaînes peuvent être locales ou globales, et les activités assurées par plusieurs acteurs, les producteurs primaires, les récolteurs, les transformateurs, les commerçants, les prestataires de service et les fournisseurs en amont.

### 2.3 Pour mieux préserver les communautés

Pauvreté, dépendance vis-à-vis des ressources naturelles et forestières, changements climatiques (Sonwa *et al.*, 2011; Nkem *et al.*, 2012): il est important face à tous ces enjeux de produire et de partager des connaissances sur la manière dont les PFNL contribuent à la nutrition, à la santé et à la qualité de vie des populations d'Afrique centrale. Les effets des changements climatiques sont susceptibles de frapper plus durement les plus pauvres, à savoir les femmes, les enfants,

certains groupes ethniques, les communautés riveraines des zones forestières reculées et les populations urbaines qui dépendent du commerce des PFNL. Leurs conditions de vie et leur sécurité alimentaire sont menacées. Il est impératif de mieux connaître les mécanismes possibles de résilience, d'adaptation ou au moins d'atténuation des effets négatifs des changements climatiques sur les PFNL.

## **2.4 Pour améliorer la prise de décision et la réglementation**

Même quand elles existent, les données locales ou scientifiques sur les ressources en PFNL ne sont généralement pas utilisées pour éclairer la prise de décision et rendre plus durables leur réglementation, leur exploitation et leur gestion. Malgré les avancées vers l'intégration des PFNL dans les législations forestières nationales et l'attention d'organisations telles que la COMIFAC, les chaînes de valeur des PFNL restent essentiellement informelles et ne sont pas prises en compte dans les statistiques et les politiques des États. Leur contribution aux économies nationales est donc difficile à évaluer et les politiques pour un développement durable basé sur leur commercialisation et leur consommation font par conséquent défaut.

## **3. L'ÉTAT DES CONNAISSANCES**

Un passage en revue des connaissances sur les PFNL met en lumière l'existence de groupes distincts, en fonction des localités, des sujets et des périodes de récolte.

### **3.1 Géographie des connaissances**

Comme le souligne Dounias (2000), la littérature d'Afrique centrale spécialisée sur les PFNL est dominée par les publications du Cameroun. Cela tient peut-être au fait que le pays est perçu comme une «Afrique en miniature». Le Cameroun dispose également d'atouts sociaux, politiques et logistiques qui en font un carrefour d'entités phytogéographiques variées et de peuples tout aussi diversifiés: Baka'a ou Bantous de l'Adamaoua-Oubangui et du Tchad. L'héritage colonial du pays et son environnement politique très stable facilitent l'accès aux chercheurs anglophones et francophones et aux nombreux chercheurs et universitaires nationaux issus des instituts de recherche et des universités. Ses forêts et ses ressources sont donc parmi les plus étudiées d'Afrique centrale. Certaines régions sont particulièrement bien étudiées, notamment le sud-ouest, le sud, les forêts humides du centre et de l'est et les forêts de montagnes du nord-ouest et du sud-ouest. Au Gabon, les études sont concentrées autour de Makokou, site de l'Institut national de recherche en écologie tropicale (IRET). En RDC, elles sont concentrées dans la province orientale autour de Kisangani et Yangambi, où se trouve l'Université de Kisangani, et dans le Bas-Congo à Luki et Kisantu, où sont basés l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomique (INERA) et les jardins botaniques. En RCA, les études ont été réalisées autour de Bangui; au Congo, sur les sites favoris de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville à Dolisie, Ouesso et Pointe-Noire; et, en Guinée équatoriale, sur l'île de Bioko.

### **3.2 Connaissances sous-régionales et nationales depuis les années 1990**

Les toutes premières études régionales d'Afrique centrale soulignaient l'importance du lien forêt-rural-urbain pour les produits forestiers (Trefon, 1994; Ladipo, 1998). Des études régionales et des recueils de données nationales ont été publiés en 1998, 1999, 2001 et 2004. Il s'agissait

de synthèses des données sur les PFNL: questions relatives à la ressource (récolte et commercialisation) et statistiques disponibles (Clark *et al.*, 2004). Ces panoramas régionaux ont été complétés par des études sur les exportations de l'Afrique centrale vers l'Europe, des PFNL (Tabuna, 1998), de la viande de brousse (LeBreton *et al.*, 2006; Wilkie *et al.*, 1999), et des PFNL à usage alimentaire (Bikoué *et al.*, 2007). En 2001, on comptait deux bonnes bibliographies sur les PFNL et leurs utilisations (Maille, 2001; Dounias *et al.*, 2000).

Au début de la décennie 1990, les acteurs de la filière ont reconnu la nécessité d'une approche régionale et transfrontière des PFNL. Une série d'études et d'initiatives a suivi, sur le cadre politique (Wilkie *et al.*, 2001) et ses opportunités (Jetz *et al.*, 2004), le lien entre les connaissances indigènes (Tchatat *et al.*, 2006; Eyong, 2007) et les droits indigènes (Eyong, 2007), la collecte des données et le suivi au niveau régional et national (Groupe de spécialistes des plantes médicinales, 2007), et la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel adéquat (Lagarde Betti, 2007a). Au milieu des années 2000, l'attention s'est progressivement portée sur le cadre institutionnel des PFNL au niveau national et régional. L'accent a été placé par la COMIFAC sur les besoins et les recommandations pour une large harmonisation des cadres règlementaires, des suivis fiscaux et institutionnels, au niveau national et régional (Ebamane, 2008; Lagarde Betti, 2007a; Lagarde Betti, 2007b).

Les aspects socioéconomiques des PFNL ont été étudiés en 2008 (Noubissie *et al.*, 2008). Les récentes études sur la chaîne de valeur et le marché fournissent des informations socioéconomiques et environnementales détaillées sur le commerce des PFNL au Cameroun, en RDC, au Gabon, en RCA et au Congo<sup>25</sup>. Enfin, des inventaires systématiques des espèces PFNL utilisées et commercialisées dans chaque pays d'Afrique centrale ont été produites en 2010 (Ingram *et al.*, 2010; N'gasse, 2010; Loumeto, 2010; Mutambwe, 2010; Mbomio, 2010; Ngoye, 2010; FORENET, 2010). Elles viennent compléter et s'ajouter à deux études nationales du Cameroun et de la RDC (FAO, 1999a; Nkeoua *et al.*, 1999).

### 3.3 Espèces, usages, lieux et enjeux: les groupes de connaissance

On distingue quatre principaux groupes de connaissances:

1. Les études sur une seule espèce, particulièrement sur des espèces largement commercialisées telles que *Irvingia spp.*, *Raphia spp.*, *Gnetum spp.*, rotins et *Prunus africana* (p.e. Muhongya, 2012 sur les rotins en RDC; Van Eijnatten, 2010 sur *Gnetum spp.* en Cameroun). Elles ont été surtout effectuées au Cameroun et en RCA, souvent menées par des ethnobotanistes issus des universités.
2. Les études sur des lieux géographiques spécifiques. Elles sont associées aux projets de conservation dans des zones en quête de reconnaissance ou de protection (Dja, Takamanda, Campo-Maan, Korup, Mont Cameroun et Kilum-Ijim au Cameroun, Mont Cristal au Gabon, Bioko en Guinée équatoriale, et, en RDC, les études ethnographiques sur l'utilisation de la forêt dans la région d'Ituri, à Salonga et à Luki). Si les zones de forêts humides de basse altitude et de montagnes sont bien couvertes, la couverture géographique reste incomplète, car les écosystèmes des forêts de côtes, de savanes et de marécages restent largement sous étudiés. L'emphase sur les forêts intactes riches en biodiversité et à haute valeur de conservation signifie que ces sites peuvent ne pas être représentatifs des espèces, du niveau d'utilisation et de disponibilité des PFNL en

<sup>25</sup> [www.fao.org/forestry/enterprises/nwfp-centralafrica-eu/fr/](http://www.fao.org/forestry/enterprises/nwfp-centralafrica-eu/fr/) et <http://www.fao.org/forestry/nwfp/55079/fr/>

Afrique centrale. Les études montrent comment, surtout dans les régions où les populations locales n'ont pas un lien étroit ou historique avec la forêt, comme chez les Tikar des «grasslands» du Cameroun (Dounias, 1996; Zapfack et Nkongo, 1999), l'utilisation et la connaissance des produits forestiers sont moins importantes que chez les groupes ethniques vivant en forêt, comme les pygmés Baka'a, ou les groupes riverains des forêts comme les Bantous de Dja et de Campo-Maan et les peuples Mbuti et Efe d'Ituri. Elles révèlent que les PFNL se trouvent dans les paysages à faible biodiversité, plus dégradés et périurbains et dans les zones agroforestières autour des communautés, même si la littérature n'en parle pas assez.

3. Les études sur des usages spécifiques, comme l'alimentation et la médecine (Vasisht et Kumar, 2004; Focho *et al.*, 2009; Jiofack *et al.*, 2009; Jiofack *et al.*, 2008), ainsi que les usages socioéconomiques. En RDC et au Gabon, les usages à des fins alimentaires et médicinales sont dominants, peut-être à cause des niveaux élevés de pauvreté et de l'éloignement de certaines localités qui entraînent une plus grande dépendance aux ressources locales.
4. Les études générales sur les PFNL (évaluations des valeurs et des volumes des PFNL, des modes de vie, de la durabilité et des questions règlementaires). Les espèces «clés» ou «prioritaires» de PFNL d'origine végétale ont été identifiées par Wilkie en 1999<sup>26</sup>. Cependant, la logique de sélection n'est pas claire, dans la mesure où les 19 espèces clés de Wilkie, bien que s'appuyant sur les critères de sélection des espèces clés de Clark et Sunderland (2004), incluent celles dont les volumes commercialisés et utilisés pour autoconsommation sont faibles. Deux études générales ont par la suite confirmé et résumé les chiffres existants (FAO, 1999a; Mbollo, 2002). Ces PFNL clés sont maintenant intégrés dans les mentalités populaires, dans les cercles du développement et de la foresterie (Noubissie *et al.*, 2008). Mais les PFNL clés ne sont pas rigoureusement fondés sur les valeurs économiques, sociales ou environnementales réelles ou actuelles. Les chercheurs du Réseau de la recherche forestière des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP-FORENET) ont corrigé cette défaillance en clarifiant l'expression «PFNL clés» et en les recensant dans six États d'Afrique centrale. Une définition plus correcte a été proposée dans un chapitre de *Les forêts du bassin du Congo: État de la forêt 2010* (Ingram *et al.*, 2012b).

## 4. LES LACUNES DE CONNAISSANCE

Malgré cette diversité de données, les manques subsistent. La plupart des connaissances ne sont disponibles que sous forme de manuscrits non publiés, dans des revues inaccessibles. Les instituts de recherche et les universitaires ne publient qu'en version papier et souvent dans une seule langue (français ou anglais), ce qui pose des problèmes aussi bien aux anglophones qu'aux francophones. La «littérature grise» emporte sur les données scientifiques revues par les pairs. L'Afrique centrale suit la tendance continentale. Son niveau de publications scientifiques est faible (Pouris, 2009), ce qui met en cause l'indépendance, la fiabilité et l'objectivité de certaines données. Certains groupes de connaissances sont sous-représentés: sur les espèces vendues localement; sur les espèces utilisées comme outils pour la construction et les matériaux tels que le bambou et le raphia; sur les zones géographiques hors aires de conservation; sur les aires protégées des parcs et sur les forêts de savanes humides et sèches d'Afrique centrale.

<sup>26</sup> Voir tableau 1 et tableau 2.

Pour plusieurs PFNL, la valeur, les quantités et les circuits commerciaux ne sont pas bien connus au-delà du niveau régional et la collecte des données est généralement irrégulière dans le temps et très sporadique. Il existe très peu de données sur le commerce régional et extérieur de l'Afrique, à peine une étude de plus de dix ans (Tabuna, 1999b). Exception récente: le *Prunus africana*, qui a fait l'objet d'études de marché et de lignes directrices de gestion, sur la base d'inventaires (Ingram *et al.*, 2009).

La coordination systématique des actions des organismes publics de recherche, de développement et de conservation a été trop faible au niveau national pour permettre aux administrations publiques compétentes d'accéder aux données et de les exploiter (République du Cameroun, 2008), ou même de définir les besoins en connaissances. Les initiatives de collecte et de facilitation d'accès aux données, telles que le site internet Cameroun Forêt (<http://data.cameroun-foret.com/>) sont donc essentielles. Toutefois, au niveau régional, avec le sous-groupe de travail d'experts de la COMIFAC sur les PFNL, on observe une amélioration du dialogue et des échanges entre les acteurs étatiques et non étatiques et les comités consultatifs nationaux sur les PFNL (comités opérationnels au Congo, au Gabon, en RCA et au Cameroun, et en cours de création en RDC). La COMIFAC envisage la création de comités consultatifs nationaux pour le Rwanda, le Burundi, Sao Tomé-et-Principe, la Guinée équatoriale et le Tchad. Malgré ces développements, le déficit de recherches et d'informations (biologiques, écologiques et socioéconomiques), qui permettraient l'élaboration de stratégies de récolte durable des PFNL les plus couramment commercialisés (Sunderland *et al.*, 1998; Clark *et al.*, 2004), reste d'actualité (FORENET, 2010; Debroux *et al.*, 2007).

## **Encadré 2**

### **Des définitions à géométrie variable**

Il n'existe pas de définition commune des PFNL en Afrique centrale.

En Guinée équatoriale, la loi forestière de 1997 comprend une définition complétée par une liste de 24 PFNL prioritaires.

Au Cameroun, la loi forestière de 1994 ne définit pas les PFNL mais regroupe sous les termes de «produits spéciaux» ou «produits forestiers secondaires» les produits ligneux et les produits non ligneux.

La loi forestière de la RCA de 2008 définit de son côté les PFNL comme des «produits similaires des zones ou écosystèmes de forêts autres que le bois».

La loi forestière du Congo de 2000 renvoie aux «produits forestiers accessoires».

En RDC, le Code forestier de 2002 définit les PFNL comme «tous les autres produits forestiers: rotins, écorces, racines, feuilles, fruits, graines, résines, gommages de latex et plantes médicinales».

Au Gabon, enfin, le Code forestier de 1993 mentionne les «produits forestiers autres que le bois» et utilise le terme «PFNL», avec une liste de 15 groupes de produits et espèces.

### Encadré 3

## Les raisons du déficit d'informations sur les PFNL

**Un manque de visibilité:** Les PFNL, qui sont pour la plupart des produits de petite taille et peu visibles, sont plus difficiles à repérer que les bois ronds et les bois de sciage. Une fois transformés, il peut être difficile de savoir s'ils ont été cultivés ou s'ils sont d'origine sauvage.

**Une grande diversité:** Alors que la majorité du bois exporté tient en 10 espèces (Cerutti *et al.*, 2009) et que la filière compte environ 80 espèces commercialisées de manière artisanale (Koffi, 2005), les PFNL, comprennent plus de 700 espèces.

**Une absence de standards de valeur:** Les unités de mesure standard du bois intègrent le bois rond valorisé et le bois de sciage. La plupart des PFNL n'ont en revanche pas d'unité standard de vente. Ils valent moins d'1 dollar EU et pèsent moins d'1 kg, avec des prix unitaires variables selon les marchés et les saisons.

**Une difficulté à établir des points de collecte des données:** Le bois est visible et surtout il s'exporte essentiellement par les ports et les routes principales. Les canaux d'acheminement plus divers et diffus des PFNL, dont le commerce est plus informel, rendent difficile et coûteux le choix des points de collecte des données.

**Une absence de partage d'informations:** La collecte des données sur les PFNL, quand elle se fait, se répartit entre les ministères de l'environnement, du commerce, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) et les autorités douanières. On constate peu d'échanges de données entre les autorités locales et nationales.

**Une perception erronée des exportations:** Le bois est facile à identifier et à suivre. Une seule bille peut générer des recettes importantes pour l'État (et les individus). En revanche, la plupart des PFNL sont plus difficiles à suivre, ce qui entraîne une perception erronée selon laquelle seuls quelques PFNL seraient exportés en quantités importantes (Tabuna, 1998).

**Un trop à compter:** Le secteur des PFNL emploie beaucoup plus de personnes que le secteur du bois. Il y a peu de concessions forestières et d'exploitants, ce qui les rend faciles à compter. Au Cameroun, il y avait 93 unités de gestion forestière en 2010 et 169 ventes de coupes entre 2000 et 2008, fournissant le gros (91 pour cent en 2007) du bois (Cerutti *et al.*, 2010), avec environ 13 000 personnes dans le secteur formel en 2006 et 150 000 personnes dans l'informel (de Wasseige *et al.*, 2012). Des chiffres très bas par rapport à ceux rapportés aux PFNL: au Cameroun, neuf chaînes de PFNL seulement emploient au moins 283 000 personnes (Ingram, 2011).

**Un manque de coordination:** La coordination entre les organismes de recherche, de développement et de conservation est faible et insuffisante (République du Cameroun, 2008).

L'étude de Timko *et al.* (2010) souligne l'insuffisance de données socioéconomiques, surtout en Afrique subsaharienne. Elle l'attribue à deux principaux facteurs. D'abord la multiplicité et la diversité des définitions des PFNL, comme le montre l'encadré 2, facteur reconnu au niveau politique (Walter et Mbala, 2006) et à l'étude à la COMIFAC et à la FAO. Ensuite, une absence de mesures communes pour évaluer quantitativement l'influence des PFNL sur les niveaux de vie en milieu rural. D'autres raisons politiques, sociales et pratiques sont également mis en évidence par la comparaison entre produits non ligneux et produits ligneux dans l'encadré 3.

## 5. RÉSORBER LES DÉFICITS DE CONNAISSANCE

Le déficit notoire d'informations sur les PFNL et leurs multiples commercialisations représente un véritable défi pour les décideurs, qui doivent aujourd'hui prioriser et gérer durablement cette gamme de produits aux caractéristiques si particulières. Un examen de la littérature et des études de marché (Ingram, 2014) révèle par exemple au Cameroun l'existence d'au moins 706 espèces animales et végétales de PFNL, dont 32 pour cent sont commercialisées. C'est bien plus que ne le laissent entendre des études plus anciennes. Sur les 585 espèces végétales utilisées, 21 pour cent au moins sont commercialisées (le chiffre serait en réalité plus élevé, certains produits fongiques et herbes utilisés n'étant pas recensés). Au moins 121 espèces animales sont utilisées comme PFNL et 83 pour cent d'entre elles sont commercialisées. Sur les 162 mammifères identifiés dans les zones de forêts humides (Brummett, 2005; Essama-Nssah et Gockowski, 2000), 51 ont été identifiés comme PFNL. Là aussi, le chiffre serait plus élevé, car les oiseaux, les chauves-souris et les petits rongeurs n'ont pas été répertoriés, ainsi que plusieurs espèces des zones de savane. En RDC, plus de 951 espèces végétales ont été enregistrées comme PFNL, dont 429 utilisées et 212 commercialisées. Au moins 171 espèces animales sont exploitées comme PFNL, essentiellement pour un usage et une commercialisation au niveau local, à l'exception entre autres des perroquets gris et de l'ivoire d'éléphant. Compte tenu de la pauvreté des données sur l'ensemble des types d'écosystèmes en RDC, il est fort probable que le nombre d'espèces de PFNL y soit bien plus élevé.

Pour résorber ces déficits de connaissance, il faut faire des PFNL une priorité en Afrique centrale. Cette priorisation peut s'appuyer sur des critères holistiques, présentés dans l'encadré 4. Un classement par valeurs économiques, sociales et environnementales permettrait de déterminer les PFNL les plus cotés et qui ont le plus besoin de mesures en termes de gouvernance et de gestion. La valeur économique peut être évaluée à partir de la valeur marchande des produits bruts et transformés. Cependant, pour certains produits (par exemple *Irvingia spp.*) et dans certaines cultures, l'utilisation des PFNL dans les échanges, comme cadeaux ou dans le troc peut représenter entre 11 et 30 pour cent de la quantité totale récoltée (Ingram, 2009). La valeur sociale du produit peut être déduite selon sa consommation ou son utilisation par les récolteurs ou dans le troc, la valeur culturelle qu'il revêt et son classement comme produit important par les populations locales. La valeur sociale et économique est plus élevée si une espèce a de multiples usages et si plusieurs de ses parties sont utilisées (Ingram *et al.*, 2012b). La valeur environnementale peut être calculée sur la base du niveau de menace qui pèse sur une espèce ou de sa vulnérabilité. Elle révèle si la demande est supérieure à l'offre, si l'exploitation est ou non durable ainsi que son niveau de culture ou de domestication. Les études montrent que seulement 11 pour cent des espèces sont cultivées à petite échelle, 3 pour cent sont domestiquées et 2 pour cent sont intégrées dans les pratiques agricoles et l'agroforesterie. Ces chiffres traduisent un niveau de culture très lent et bas et une forte dépendance des espèces sauvages. Une autre mesure de la valeur environnementale peut être établie en fonction du statut de l'espèce, en termes de menace ou de protection, par exemple sa classification ou non comme espèce protégée par les lois nationales, son inscription



ou non sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, et sa classification par le CITES. Une priorisation effectuée par les chercheurs et les décideurs politiques en Afrique centrale est présentée dans *Les forêts du bassin du Congo – État de la forêt 2010* (Ingram *et al.*, 2012b) (voir encadré 4).

#### **Encadré 4** **Une définition des PFNL prioritaires**

Les PFNL «**prioritaires**» ou «**clés**» ont été définis comme suit:

1. ceux qui ont une forte **valeur économique** ou qui sont importants pour l'**auto-consommation** (i.e. la valeur pour les conditions de vie);
2. ceux pour lesquels la demande est supérieure à l'offre, par exemple, et l'**exploitation non durable**. Elle dépend du statut prioritaire de conservation *in situ* et du niveau de domestication;
3. les espèces à **usages multiples**, y compris les usages conflictuels;
4. les espèces dont de **multiples parties** sont utilisées;
5. les espèces classées comme écologiquement vulnérables ou protégées (sur la liste rouge, la liste de la CITES et/ou protégées par les lois nationales) en raison de leur rareté ou des menaces sur leurs écosystèmes.

Ces critères intègrent globalement les aspects économiques, socioculturels et environnementaux de la valeur.

Source: Clark *et al.*, 2004; Zapfack *et al.*, 1999

## **6. CRÉATION ET UTILISATION DES CONNAISSANCES**

L'utilisation et la commercialisation durables des PFNL dépendent d'un certain nombre de facteurs. La commercialisation génère certes des revenus, mais l'exploitation non durable d'une espèce peut contribuer à la réduction de la biodiversité. Parfois, selon les conditions du marché et l'attitude de certains acteurs, l'exploitation exacerbe même la pauvreté (Ambrose-Oji, 2003; Ndoye, 1994). À supposer qu'une priorisation des PFNL a été effectuée, l'étape suivante consiste à évaluer la durabilité de leur commercialisation.

### **6.1 Multiplier les inventaires**

Première étape: déterminer la disponibilité de l'espèce dont est issu le PFNL. Les bases de données sont essentielles pour une récolte durable des plantes et des animaux sauvages (Wong, 2003; EFRN, 2000; FairWild Foundation, 2010; Clemente Muñoz *et al.*, 2006). Elles aident à établir le statut de conservation des espèces. Un inventaire fournit une base de données et sert de point de référence, à un moment et en des lieux spécifiques. On peut ainsi déterminer la proportion de la population d'une espèce qui peut être récoltée sans affecter le stock grâce à un inventaire approprié et à une analyse de sa distribution et de sa densité dans une zone représentative. Il est possible ensuite d'extrapoler dans les zones de récolte ou à une échelle spatiale appropriée. Il faut également évaluer le statut de l'espèce à l'état sauvage et cultivée, les pratiques culturelles restant très variées dans les pays d'Afrique centrale.

Parmi les études et inventaires déjà effectués en Afrique centrale, on peut citer les études sur le pygeum (*Prunus africana*) au Cameroun (voir Ingram *et al.*, 2009) et en Guinée équatoriale (Clemente Muñoz *et al.*, 2006), les arbres et les plantes médicinales (Focho *et al.*, 2009; Degrande *et al.*, 2006), la viande de brousse en Afrique centrale (Fa *et al.*, 2006; Fa *et al.*, 2005; Van Vliet et Nasi, 2008), et les PFNL en général (Sunderland *et al.*, 2002; Zapfack *et al.*, 1999). Ces travaux montrent la variété des méthodes qui peuvent être employées pour les inventaires: l'enregistrement standardisé des observations de routine, la photographie à points fixes, les transects linéaires, l'enquête en groupe et les données socioéconomiques telles que les enquêtes de marché. Les données économiques peuvent être croisées avec les données biophysiques et sont d'une utilité avérée dans les études sur la flore et la faune. L'effort d'échantillonnage par zones peut s'appuyer sur les estimations de probabilités d'occurrence formulées à partir des données et connaissances collectées auprès des communautés locales, des récolteurs et des chasseurs.

Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients. Souvent, les coûts sont extrêmement différents en termes de temps et de ressources, sans oublier les problèmes de propriété des résultats et des relations conflictuelles entre ceux qui exploitent les ressources et ceux qui les gèrent. En se basant sur les expériences menées dans la région et au niveau international (Danielsen *et al.*, 2000; ETFRN, 2000; Wong *et al.*, 2001), il est fortement recommandé de recourir à une combinaison de méthodes qui intègre aux études scientifiques l'évaluation par les récolteurs et autres acteurs. La combinaison des évaluations participatives (utilisateurs et communautés) et des inventaires scientifiques est celle qui a eu jusqu'ici le plus de succès, surtout là où la gestion est décentralisée et communautaire (Vermeulen *et al.*, 2009; Ayeni *et al.*, 2001b; Mbile *et al.*, 2005; Sunderland et Tchouto, 1999). Neba (2007) souligne que la prise en compte des droits, besoins et priorités des communautés et des utilisateurs des ressources est cruciale. Surtout s'il y a un risque que les disséminations des connaissances traditionnelles au grand public affectent négativement les vies des populations et entraînent des conflits et une exploitation illégale des ressources, à l'opposé des objectifs de conservation, de développement et de gouvernance.

## 6.2 Étudier les usages

Deuxième étape: connaître tous les usages d'une espèce, dans la mesure où l'usage d'une espèce pour la fourniture de plusieurs produits est courante en Afrique centrale. Le Cameroun, par exemple, compte au moins un tiers d'espèces à usages multiples, présentées dans le tableau 1. Ces usages multiples apportent une valeur holistique à l'espèce et aux écosystèmes de forêt qui l'abritent (Guariguata *et al.*, 2011; Asseng Ze, 2008; Shackleton *et al.*, 2011). L'usage de plus grande valeur prime souvent si le même groupe d'utilisateurs est impliqué. Le *Prunus africana* est par exemple utilisé principalement pour ses écorces médicinales et non plus pour la sculpture ou comme bois de chauffage ou charbon. L'utilisation concurrentielle d'une espèce par différents utilisateurs peut aussi entraîner des conflits. L'utilisation combinée de produits ligneux et de produits non ligneux issus de 39 espèces, y compris le moabi (*Baillonella toxisperma*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), l'ayous (*Triplochyton scleroxylon*) et l'essong (*Pentaclethra macrophylla*) a par exemple causé des conflits entre sociétés forestières et populations riveraines des concessions (Guariguata *et al.*, 2011; Asseng Ze, 2008). Ces conflits peuvent être exacerbés par le chevauchement des régimes de gouvernance coutumiers et formels, avec des définitions divergentes de la propriété, de l'accès et des droits des différents utilisateurs. C'est pour cette raison qu'au Gabon l'abattage de cinq espèces à usages multiples est interdit par un décret de 2009: l'afo (*Poga oteosa*), la mangue sauvage/andok (*Irvingia gabonensis*), le douka (*Tieghemetla africana*), le moabi (*Baillonella toxisperma*) et l'ozigo (*Dacryodes buettnerii*).

**Tableau 1**  
**Nombre d'usages d'espèces animales et végétales comme PFNL au Cameroun**

Nombre d'usages d'une espèce	Cameroun			
	Animaux		Plantes	
	N°	%	N°	%
1	93	79	361	51
2	7	6	121	17
3	1	1	81	12
4	2	2	26	4
5	0	0	12	2
Usages multiples (2 à 5 usages)	10	8	240	34

\* Les données insuffisantes signifient que tous les usages des espèces ne sont pas connus.

Source: Ingram, 2014

### 6.3 Inventorier les parties des espèces utilisées

Troisième étape: connaître les parties individuelles ou entières d'une espèce pouvant être récoltées durablement (rendement individuel). Au Cameroun, les PFNL sont issus de 10 parties différentes des plantes et de 8 parties animales, présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2**  
**Parties des animaux et des plantes récoltées pour une utilisation comme PFNL, au Cameroun et en RDC**

Partie utilisée	Cameroun		RDC	
	Nombre d'espèces	% du total des espèces	Nombre d'espèces	% du total des espèces
<b>Plantes</b>				
Écorce	189	32	13	3
Feuille	188	32	163	38
Fruit	116	20	197	46
Bois/grume	105	18	112	26
Tige	95	16		
Graine	97	17		
Racine	50	9	47	11
Exsudat	40	7		
Tout	11	2		
Pousse/ bourgeon	1	0		
<b>Animaux</b>				
Chair	107	88	171	99
Tout vivant	13	2	3	1
Fourrure	1	1	1	1
Cornes	1	1	1	1
Plumes	2	2	3	2
Peau	1	1	2	1
Épines	1	1	1	1
Sous-produit	3	3	1	1

Note: pour certaines espèces, plusieurs parties sont utilisées.

Source: Ingram, 2014

## 6.4 Évaluer l'impact de la récolte

Quatrième étape: l'évaluation de l'impact de la récolte sur les espèces et la période de temps pendant laquelle une espèce peut être récoltée à répétition tout en restant saine et productive (période de régénération). Cela permet d'assurer un rendement et des conditions durables (par exemple l'âge minimum pour la récolte et la saison) en fonction de l'écologie des espèces et des pratiques de récolte. Le tableau 2 montre que pour un grand nombre d'espèces, des parties vitales sont prélevées. Cela pose le problème de la résilience d'une espèce, de sa vulnérabilité à la récolte, et, à terme, de son exploitation durable. Les pratiques de récolte sont plus destructrices et moins durables quand les parties collectées affectent le potentiel de tolérance de l'espèce à la récolte (Ticktin, 2004). Pour évaluer la susceptibilité d'une espèce à la récolte intensive, il faut évaluer conjointement son cycle de vie et les parties collectées (Cunningham, 2001). Récolter les fruits d'un arbre à cycle de vie long représente par exemple une menace moindre comparée à la récolte des graines d'une plante annuelle: si les graines cessent d'exister, la plante fait de même. Pour certaines plantes, les impacts de la récolte sont complexes. Les arbres à croissance lente qui ne produisent que quelques gros fruits sont plus vulnérables à la récolte excessive. Les espèces les plus vulnérables à la récolte excessive sont celles qui ont un habitat spécifique, une croissance lente et dont la récolte des produits est destructive pour la plante, l'écorce, la racine ou dont la plante entière est collectée (Cunningham, 2001). C'est le cas du eru (*Gnetum spp.*), de l'iboga (*Tabernanthe iboga*) et du mondia (*Mondia whitei*). Le prélèvement de l'écorce peut également provoquer la maladie et la mortalité, même si la récolte de petites quantités peut ne pas affecter la productivité, comme c'est le cas avec l'essock (*Garcinia lucida*), le pygeum (*Prunus africana*), la mangue sauvage (*Irvingia spp.*) et le yohimbe (*Pausinystalia yohimbe*). La collecte des feuilles présente des risques de récolte excessive, dommageable ou mortelle pour les populations et les plantes individuelles (Ticktin, 2004). La récolte des graines et des fruits, surtout issus des arbres, est en général bénigne et non destructrice, avec des limites de récolte relativement plus élevées que pour les feuilles. Guedje *et al.* (1998) et Ndoye et Ruiz-Pérez (1999) soulignent cependant que cela peut avoir des effets à long terme sur la structure de la population et des arbres. En revanche, des niveaux très élevés de récolte de fruits ou de graines de certains arbres peuvent favoriser la continuité de la population à long terme, tout en ayant des effets néfastes sur les populations locales. Pour les espèces qui ont plusieurs méthodes de reproduction, comme les feuilles d'emballage (*Aframomum spp.*) – qui se reproduisent à partir de leurs graines ou rhizomes – et dans les cas où seuls les fruits ou les feuilles sont récoltés, les populations ne sont pas sérieusement menacées par la récolte (Cunningham, 1997). La tolérance à la récolte varie également en fonction de la durée de vie des plantes. Les plantes pérennes comme le *Sansevieria trifasciata*, le *Trachypodium* et le *Sarcophyllum spp.*, par exemple, peuvent être plus résistantes à des taux élevés de récolte que les arbres, qui tendent à avoir une croissance plus lente et une longue vie (Clark et Sunderland, 2004).

La récolte sélective de parties de plantes peut être durable au niveau des individus ou de la population. Elle requiert cependant une compréhension des impacts écologiques, des caractéristiques de la reproduction et des techniques de récolte, ainsi que des pratiques de gestion qui peuvent atténuer les impacts négatifs et/ou promouvoir les impacts positifs. Malheureusement, ces informations de base restent incomplètes pour la plupart des taxons dans la région (FAO, 2009b; FAO *et al.*, 2008). Les données sur l'impact de la récolte des PFNL en Afrique centrale sont rares. Un certain nombre d'études fournissent toutefois de bons exemples de la manière dont ces connaissances peuvent être obtenues. Elles concernent par exemple l'essock (*Garcinia lucida*) (Guedje *et al.*, 2007), le pygeum (*Prunus africana*) (Stewart, 2007, 2009; Nkeng *et al.*, 2009; Stewart, 2001), le eru/fumbwa (*Gnetum spp.*) (Clause, 2010; Shiemo, 1999), la viande de

brousse (Abernethy et Obiang, 2009; Mayaka *et al.*, 2004) et le bois de chauffe (Dubiez *et al.*, 2010). Les connaissances indigènes locales sur les techniques de récolte varient d'une espèce de PFNL à une autre, si bien que les techniques prospères et durables ne sont pas souvent partagées. C'était le cas des techniques de culture du *Gnetum spp.* utilisées dans le sud-ouest du Cameroun, qui étaient encore largement inconnues avant les récentes formations et visites d'échanges organisées au Cameroun, au Congo et au Gabon.

## 6.5 Évaluer la récolte durable

Dernière étape pour améliorer significativement les connaissances: l'évaluation de toutes les données des inventaires, des usages, des parties utilisées et de l'impact des récoltes, pour déterminer la quantité d'une espèce qui peut être récoltée durablement pendant une période donnée. Un système de récolte durable est défini comme un système où tout ou partie d'une plante ou d'un animal peut être récolté indéfiniment dans une région donnée sans impact préjudiciable sur la structure et la dynamique des populations récoltées (Clark *et al.*, 2004; Ticktin, 2004).

Cette évaluation peut permettre la fixation d'un quota estimatif de la nature et du volume d'un PFNL qui peut être récolté durablement sur une période de temps donnée dans une zone précise. Actuellement, ces quotas sont définis par la loi au Cameroun et en RDC (chapitre 10).

## 7. AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES PAR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le suivi complète l'évaluation, souvent fragmentée et ponctuelle, pour guider la prise de décision, selon une logique de planifier-faire-contrôler-ajuster (voir encadré 5). C'est une des conditions du développement d'un cadre favorable à la gouvernance durable des forêts et des PFNL.

**Tableau 3**  
Cycle planifier-faire-contrôler-ajuster

Identifier	Identifier les problèmes, questions, analyse
Planifier	Formuler les stratégies, priorités, objectifs, plan d'action
Développer	Financement, système de suivi et indicateurs
Faire	Exécution des activités
Contrôler	Suivi
Ajuster	Évaluation intermédiaire
Évaluer	Évaluation finale/post-évaluation

Une fois qu'une base initiale est établie, le suivi des indicateurs (rendements, mortalité, densité, distribution, volumes récoltés et commercialisés, distances de récolte et taux de culture) permet d'avoir une vision des changements intervenus depuis la période d'établissement de ladite base. L'évaluation de l'impact des changements sur les usages, la commercialisation, la gestion et la gouvernance est alors possible.

Cette nécessité de suivi, d'amélioration et d'analyse des connaissances sur les PFNL a été reconnue et adoptée comme l'une des missions de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC). L'OFAC est né à l'initiative des membres du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo.

Il vise à rassembler les connaissances et les données disponibles, nécessaires pour le suivi des aspects écologiques, environnementaux et sociaux des forêts d'Afrique centrale. Sa création fait suite aux prodigieux efforts de partage d'informations qui ont conduit à l'élaboration du Rapport sur l'état des forêts de 2006 et des rapports biennaux qui lui font suite. Le Rapport sur l'état des forêts du bassin du Congo de 2010 (Billand, 2012) souligne les besoins accrus d'améliorer les connaissances sur les PFNL. L'OFAC répond à l'un des objectifs du «Plan de convergence» de la COMIFAC: fournir un outil de pilotage et de partage des données pour promouvoir une meilleure gouvernance et la gestion durable des écosystèmes forestiers. Sur la base des indicateurs développés dans ses rapports annuels sur l'état des forêts, l'OFAC procède actuellement à la révision et à la définition de nouveaux indicateurs. Des données sur les indicateurs à réviser sont collectées auprès des groupes nationaux et des points focaux et enregistrées en ligne. L'OFAC travaille également à rassembler les connaissances actualisées sur les espèces. Le défi de l'OFAC, de ses partenaires et de ses membres consiste à combiner les actions régionales et locales pour assurer la disponibilité des ressources et le développement de l'expertise pour tous les acteurs de la filière des PFNL.

La COMIFAC a mené des consultations en vue de la révision et de l'harmonisation des lois sur les forêts et la faune sauvage en Afrique centrale, avec un accent particulier mis sur le cadre réglementaire des PFNL. Ce processus de révision offre une excellente opportunité pour le suivi des espèces clés à incorporer dans le cadre politique et réglementaire.

Une bonne base d'orientation est fournie par des propositions détaillées pour les cadres de suivi et d'harmonisation depuis 2006 (Walter et Mbala, 2006; Lagarde Betti, 2007b; Bonannée *et al.*, 2007):

- Pour les espèces végétales, l'OFAC apporte appui et assistance aux organisations régionales et aux réseaux spécialisés, tels que le Réseau des botanistes d'Afrique centrale (REBAC). Objectif: établir une base détaillée de références bibliographiques pour la région.
- Pour les espèces animales utilisées comme viande brousse, un réseau de suivi à l'échelle nationale et régionale se constitue depuis 2008: le Système de suivi de la viande de brousse en Afrique centrale (SYVBAC). Il est piloté et coordonné par le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages (TRAFFIC) et un groupe d'acteurs du secteur de la viande de brousse et des espèces sauvages. Le processus participatif choisi pour la mise en place du SYVBAC vise à consolider le cadre institutionnel pour le suivi et le contrôle, notamment à travers des échanges réguliers avec les points focaux et les ministères concernés par la viande de brousse, la COMIFAC et les projets de développement, les organisations non gouvernementales et la société civile. Il s'est appuyé sur des ateliers techniques et des groupes de travail impliquant le secteur privé (concessions forestières et consultants) et les partenaires institutionnels (ONG, sociétés, agences gouvernementales locales), dans des «fiefs» de viande de brousse. Objectif: développer une liste de 64 indicateurs de contexte, de pression, d'état et de réponse. Les principales catégories d'indicateurs comprennent la gouvernance, les indicateurs économiques, socioculturels et écologiques, la pression et les menaces (la ressource et les marchés), ainsi que le statut de la ressource. Sont également testés des indicateurs pour mesurer la réaction aux interventions de gestion et aux alternatives d'approvisionnement comme la substitution d'autres sources de protéines à la viande, la qualité de la communication et de la sensibilisation, ainsi que les mesures de contrôle et d'application. Le SYVBAC souligne l'importance de la communication et utilise les réseaux nationaux et internationaux, les points focaux nationaux (groupes de travail comprenant le personnel des ministères)

et les partenaires locaux, les médias et internet, pour informer sur ses progrès et ses actions. Le SYVBAC se trouve actuellement en phase d'essai dans des pays pilotes, pour valider les indicateurs et diffuser de l'information. Les études montrent que les critères utilisés pour établir la liste des espèces à suivre et protéger doivent être revus dans deux domaines: le niveau de vulnérabilité (utiliser la liste rouge) et le niveau de prises pour la commercialisation et la consommation. Si l'on tient compte de ces deux critères, au moins sept animaux, actuellement non classés dans les deux principales catégories de protection (classe A et classe B) de la loi du Cameroun de 1994 sur les forêts et la faune sauvage, devraient figurer sur la liste, car ils sont classés comme espèces vulnérables, suivant la liste rouge des espèces menacées. L'OFAC indique que, bien que le SYVBAC s'intéresse à un seul type de PFNL faunique (la viande de brousse), ces indicateurs peuvent facilement être adaptés à d'autres PFNL d'origine végétale, ce qui constituera la prochaine phase d'essai à un niveau national et régional.

## 8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des connaissances actualisées et fiables sont essentielles aux niveaux national, régional et local pour éviter la disparition des produits forestiers qui permettent la survie des populations rurales et urbaines. Ces connaissances sont indispensables non seulement aux pouvoirs publics dans leur mission de réglementation, mais également aux autorités traditionnelles, aux établissements scientifiques, à la société civile, aux individus et aux organisations du secteur privé impliquées dans la commercialisation des PFNL, sans oublier les organisations d'appui. Plusieurs recommandations peuvent être avancées afin de renforcer ces connaissances.

### 8.1 Pour les PFNL d'origine végétale

1. Introduire (là où il n'y en a pas) ou clarifier la définition des PFNL dans les lois nationales et définir la relation entre l'usage coutumier et la commercialisation.
2. Réviser les listes des produits forestiers spéciaux (ceux qui requièrent une autorisation) pour déterminer des espèces clés et séparer les PFNL des produits ligneux.
3. Assurer le suivi de tous les PFNL mentionnés sur la liste révisée des espèces réglementées, comme par exemple les produits forestiers spéciaux.
4. Inventorier régulièrement les produits clés.
5. Pour les produits clés issus de la flore sauvage, délivrer les autorisations de récolte sur la base des quotas et des inventaires.
6. Différencier les sources de produits forestiers (plantations, agroforesterie ou forêts naturelles) et accorder la priorité, au niveau des autorisations, aux produits sauvages issus des forêts naturelles.
7. Dans la délivrance des autorisations, différencier commerce national et international.
8. Élaborer et divulguer les lignes directrices et les normes pratiques de récolte des PFNL, grâce à la recherche, la formation et la vulgarisation, sans oublier le contrôle et le suivi.
9. Élaborer des plans de gestion des PFNL.
10. Améliorer les échanges d'information au niveau des transports, des postes de contrôle et des principaux postes douaniers transfrontaliers, et veiller à l'insertion de ces données dans les systèmes nationaux.

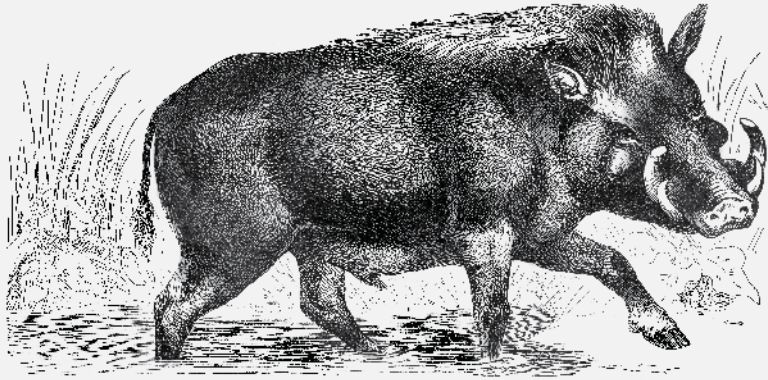
## 8.2 Pour les PFNL d'origine animale

1. Réviser le système de délivrance des permis de chasse afin d'accroître la disponibilité des données, améliorer le contrôle et faciliter l'obtention des permis.
2. Mettre en place une coordination entre les autorités locales et centrales du MINFOF dans la délivrance des permis, le suivi, les contrôles et la collecte des données à tous les niveaux.
3. Renforcer le contrôle et le suivi de la commercialisation de la viande de brousse et des marchés des espèces protégées.
4. Accroître les connaissances de base sur la biologie des animaux de la forêt qui peuvent être chassés et sur les conséquences de la chasse. Cela permettrait d'estimer correctement les taux de production (taux de croissance contre taux de substitution) et favoriserait l'estimation des quotas de chasse et de permis compatibles avec la durabilité.
5. Réviser les classes des animaux protégés par les lois nationales pour inclure les espèces de la liste rouge et de la CITES.
6. Évaluer la vulnérabilité des espèces clés non protégées mais commercialisées et consommées, et réviser leur statut et leur classification en conséquence.
7. Revoir le niveau et les méthodes de protection et de contrôle pour les principales espèces protégées qui sont largement chassées.

## 8.3 Pour tous les PFNL

1. De nouvelles recherches sont nécessaires sur la manière dont les PFNL contribuent à la satisfaction des besoins en nutrition, en santé et en énergie, sur les effets des changements climatiques et sur les stratégies d'atténuation.
2. Étant donné que de nombreux acteurs (chercheurs, ONG, sociétés civiles, bailleurs de fonds, pouvoirs publics et tradipraticiens) apportent actuellement une contribution aux connaissances sur les PFNL, il est important que les initiatives d'harmonisation entre les sources se poursuivent.
3. Une aide concrète aux acteurs et décideurs de la filière serait de définir des thématiques communes pertinentes et de parvenir à une recherche commune de solutions aux problèmes persistants tels que la durabilité de la récolte des espèces et des produits clés, les taux de récolte, la gestion optimale et effective de la rareté, les méthodes de gestion et de gouvernance.
4. Les organisations gouvernementales et régionales comme la COMIFAC peuvent continuer à jouer un rôle majeur dans la formulation des questions qui doivent être réglées et dans la coordination des connaissances, existantes et à venir.





La gestion des ressources forestières est basée sur les savoirs traditionnels de la nomenclature de la flore et de la faune, de leur bioécologie et leur socioécologie. Ces savoirs traditionnels et cultures locales sont les repères sur lesquels les peuples forestiers s'appuient pour la gestion des ressources de leur espace. Avec l'émergence des approches de gestion collaborative et les perspectives sur l'adaptation, les savoirs traditionnels ainsi que les cultures locales sont une ressource clé pour toute démarche de recherche et de développement se déployant dans leur espace de vie.

# Chapitre 13

## Valorisation des savoirs traditionnels et des cultures locales de gestion des forêts et des PFNL: le cas du Sud Cameroun

William A. Mala, Coert J. Geldenhyus et Ravi Prabhu

### 1. INTRODUCTION

En dépit des lourds investissements et des efforts consentis au cours des deux dernières décennies pour rationaliser la gestion des forêts tropicales, les progrès et les changements demeurent très limités et essentiellement localisés (Sunderland *et al.*, 2008; Sayer et Wells, 2004; Shepherd, 2004). Ces mauvais résultats sont dus à un manque de pertinence de l'échelle écologique de mesure de leur durabilité et à une définition inappropriée des indicateurs de changement et de transformation, tant sur l'équilibre des forêts que sur les conditions de vie des peuples forestiers (Sunderlin *et al.*, 2005; Armitage, 2003; Colfer *et al.*, 2001). En Afrique centrale, les aménagements forestiers s'appuient sur un discours dominant concentré sur les risques de déforestation et de dégradation des écosystèmes. Ce discours stigmatise les pratiques traditionnelles de gestion des ressources naturelles et les options d'aménagement de l'espace forestier. Cela entraîne un déficit de prise en compte des savoirs traditionnels et un chevauchement entre des dynamiques de concessions (forestières, communales, communautaires et de conservation) et des dynamiques culturelles locales de survie (Masuch *et al.*, 2011; Mala *et al.*, 2010; Assembe Mvondo et Lema Ngono, 2007; Mala et Oyono, 2004; Oyono, 2002; Bahuchet, 1997; Diaw, 1997; Diaw et Oyono, 1998; Leplaideur, 1985).

Les conséquences de ce chevauchement sont nombreuses: (i) accentuation des conflits de vision et de langage sur les questions des droits des peuples forestiers et des perspectives de conservation et de développement; (ii) confrontation entre les différentes logiques de représentation des dynamiques écologiques; (iii) stagnation voire recul socioéconomique des communautés rurales vivant à proximité des concessions de conservation et forestières (recul significatif de l'indice de développement humain); et (iv) une certaine lassitude des peuples forestiers, en attente du progrès et du développement promis par les acteurs du secteur forestier (Sayer et Wells, 2004 ; Diaw *et al.*, 2009).

Les systèmes de connaissance et les approches conventionnelles actuelles de gestion des forêts sont questionnés: basés sur le discours dominant, prennent-ils suffisamment en compte la réalité bioécologique et les interactions entre les communautés forestières et leur milieu?

Depuis une vingtaine d'années, la gestion communautaire des ressources par les peuples forestiers est tributaire des réformes engagées dans les différents pays du bassin du Congo. Celles-ci ont profondément modifié le découpage de l'espace forestier ainsi que les modalités d'accès et de valorisation des ressources forestières. Cependant, elles n'ont pas réussi à transformer la vision